

OISEAUX VOYAGEURS ET LE GIBIER DU NORD-OUEST

Un rapport du ministère de l'Intérieur au sujet de la chasse dans le nord et des parcs fédéraux.

Nouvelle commission nommée.

Un rapport de la division des parcs fédéraux, du ministère de l'Intérieur, au sujet de la loi concernant le gibier du Nord-Ouest, fait ressortir son efficacité pour contrôler la chasse et le commerce des fourrures, dans l'intérêt de la conservation du gibier.

Le rapport réfère à l'application de la loi ainsi qu'à l'organisation d'une commission chargée d'étudier la praticabilité de développer les troupeaux de rennes de l'extrême Nord-Ouest pour servir de nourriture et d'apprivoiser le bœuf musqué de la même région, comme approvisionnement de viande et pour la production de la laine.

On y donne aussi des détails de l'organisation du traité concernant les oiseaux voyageurs, aussi des rapports sur les sujets discutés à la conférence sur la conservation de la vie sauvage, tenue à Ottawa en février 1919, et enfin des questions importantes par rapport aux parcs fédéraux. Le rapport se lit comme suit:

L'organisation se rapportant à la nouvelle loi concernant le gibier du Nord-Ouest, passée en 1917, a été faite sous la présente administration. Ce qu'il y a de plus remarquable et de plus important, à ce propos, c'est le fait que, pour la première fois dans l'histoire du Nord-Ouest, l'industrie de la chasse et du commerce des fourrures a été soumise à un contrôle satisfaisant. D'après la nouvelle loi, tous les commerçants et trappeurs blancs sont licenciés. Le système des permis assure:

1. Un revenu considérable.
2. Des facilités grandement améliorées pour la protection de la vie sauvage durant la saison fermée, garantissant par là la conservation de l'industrie de la pelleterie qui est présentement la seule industrie existante dans le nord.
3. La collection de statistiques positives sur l'industrie de la pelleterie, une condition qui n'a jamais existé jusqu'ici.

Par rapport aux régions intérieures du nord, le gouvernement a pris une autre mesure des plus importantes en organisant une commission ayant pour but: 1. De s'assurer de la praticabilité de développer les troupeaux de rennes afin d'en avoir une fourniture de viande pour le Dominion et 2. de s'assurer de la praticabilité de l'apprivoisement du bœuf musqué dans le nord, non seulement pour approvisionnement de viande mais aussi pour la production de la laine.

Quant à ces deux problèmes, les conditions sont les suivantes: On estime qu'il y a une étendue de près d'un million de milles carrés dans le nord éminemment convenable au développement des troupeaux de rennes et de bœufs musqués. Par tout l'univers, les régions servant au pâturage du bétail sont constamment envahies parce que les terres sont prises pour la production des fruits et des céréales et la situation vis-à-vis de la viande par tout le monde devient de plus en plus précaire. Le nord du Canada n'est pas convenable à la production des produits ordinaires de la ferme, mais par le fait que des millions de caribous des terres improductives, qui, au point de vue physiologique, sont pour ainsi dire identiques aux caribous domestiques, s'y développent très

bien actuellement; et du fait que les bœufs musqués vivent aussi facilement dans le nord, il semble qu'on ait droit de s'attendre à ce que, grâce au développement des troupeaux de rennes et de bœufs musqués, le nord puisse remplacer les parties méridionales du Canada pour la production de la viande.

TRAITÉ DES OISEAUX VOYAGEURS.

Bien que ce traité ait été parachevé avant l'avènement du gouvernement unioniste, l'organisation ne s'est réellement faite que depuis. Ce traité conclu avec les Etats-Unis pourvoit à la protection, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, de tous les oiseaux de passage ayant quelque valeur. On a fait avec la plupart des provinces des arrangements qui leur ont permis de modifier leurs lois de chasse afin qu'elles soient conformes aux termes du traité, et grâce auxquels les autorités provinciales mettent ces lois en vigueur. Quoique toutes les lois provinciales n'aient pas été parfaitement modifiées (celles des Provinces maritimes, par exemple), on a nommé dans ces provinces un personnel de gardes et l'on a pris des mesures efficaces, non seulement pour l'exécution de la loi, mais pour l'éducation du public au point de vue de la nécessité de mieux protéger la vie des oiseaux utiles.

Dans la poursuite de cette politique pour la conservation des oiseaux, on a inspecté vingt-huit locations pour l'Ouest qu'on avait suggérées pour des sanctuaires de couvain. A part cela, le gouvernement fédéral a fait de la pointe Pelée, la région la plus importante de l'Ontario pour la reproduction des oiseaux, un parc fédéral afin de pouvoir la maintenir comme sanctuaire. L'Etat a aussi établi comme autant de sanctuaires les rochers des Oiseaux de Bonaventure et de Percé (tous dans Québec), sous les termes du traité et, sur la demande du Dominion, la législature provinciale de Québec a adopté des lois dans ce sens.

De plus, le ministère a publié des bulletins spéciaux et autres dans le but de poursuivre une campagne d'éducation par tout le Canada dans le but de gagner l'aide sympathique du public en faveur de la protection des oiseaux.

VIE SAUVAGE EN GÉNÉRAL.

Par l'entremise du bureau consultatif de la protection de la vie sauvage, qui fonctionne sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, la première conférence purement nationale, au sujet de la protection de la vie sauvage, a eu lieu à Ottawa en février 1919. Des représentants de toutes les provinces et les chefs du mouvement ont pris part à cette conférence. Le but de celle-ci était de réunir toutes les personnes du pays qui s'intéressent spécialement à la protection des importantes ressources naturelles du Canada en fait de vie sauvage et de développer par l'échange des opinions la collaboration et l'efficacité requises pour la conservation de la vie sauvage par tout le pays.

PARCS NATIONAUX.

A cause de la guerre, le travail se rapportant aux parcs nationaux s'est borné surtout à leur entretien. Au cours de l'année dernière, on a réglé deux problèmes importants concernant les parcs. Depuis des années, il y a eu un conflit de juridiction par rapport aux parcs de la Colombie-Britannique, entre la province et le Dominion. On a fait avec cette province de l'extrême ouest une convention qui dispose de la difficulté de façon satisfaisante. D'après cette convention, la province retire son opposition et reconnaît la priorité des lois concernant les parcs nationaux. Cet arrangement est des plus satisfaisants. Par rapport à cet accord, le Dominion a entrepris de compléter la construction d'environ cinquante milles de route à automobiles, la dernière maille d'une voie à moteurs de 500 milles à travers les régions les plus pittoresques des montagnes Rocheuses. On s'attend à ce que l'achèvement de cette route facilitera une dépense annuelle de millions de dollars par les partis de touristes qui viendront en automobiles des Etats-Unis et d'autres pays. En retour pour ces travaux, la province a cédé au Dominion pour fins de parcs une superficie de quelque 350,000 acres sur le versant occidental des principales montagnes Rocheuses.

Des conflits de juridiction en quelque sorte semblables s'étaient développés

TABLE DES MATIÈRES POUR LE MOIS DE JUIN 1919.

[Suite de la page 12.]

Travaux publics, ministère des—	N°	Page
Contrats accordés par arrêtés en conseil.....	34	9
Contrats accordés par des arrêtés.....	35	4
Extension de temps.....	37	11
Le contrat est accordé par arrêté en conseil.....	35	12
Leviers pour dragues.....	37	11
Quai à Fort-William, Qué.....	37	11
Réparations à jetée.....	37	11
Réparations à la jetée du chenal Burlington.....	35	4
Réparations à un quai.....	37	11
Soumissions.....	35	8
Soumissions pour dragage.....	35	4
Soumissions pour dragage.....	36	3
Soumissions pour Port-Colborne.....	35	4
Soumissions pour quai en Colombie-Britannique.....	36	2
Soumissions pour Toronto.....	37	11
Soumissions pour un brise-lames.....	34	3

ÉTAT DES RÉCOLTES ET MOUVEMENT DE SORTI DU GRAIN

Un rapport au bureau de Winnipeg, du département de l'Immigration, résume la situation.

LA TEMPÉRATURE EST FAVORABLE.

Le résumé suivant de l'état du grain et des récoltes dans l'Ouest canadien, a été reçu par le bureau de Winnipeg, du département de l'Immigration et de la Colonisation, pour la semaine finissant le 14 juin.

Grain emmagasiné dans les élevateurs du gouvernement, à l'intérieur: à Moosejaw, 816,181 minots; à Saskatoon, 1,090,033 minots; à Calgary, 745,755 minots. Emmagasiné dans les élevateurs du Pacifique-Canadien, à l'intérieur, 4,256,575 minots; en 1917, 3,451,803 minots.

Emmagasiné dans tous les élevateurs sur la ligne des lacs, 9,285,755 minots.

Grain expédié par voie ferrée depuis le 1er septembre 1918: voie du Pacifique-Canadien, 6,959,305 minots; ligne des lacs, 8,469,645 minots.

Grain expédié par voie ferrée et par bateau, depuis le 1er septembre 1918: voie du Pacifique-Canadien, 65,711,038 minots; ligne des lacs, 99,607,153 minots.

Wagons de grain, déchargés à Fort-William, depuis le 1er septembre 1918, 52,753; en 1917, 70,485; en 1916, 83,996.

Durant la semaine dernière, 516 wagons de farine furent expédiés de divers moulins dans les provinces des prairies, contre 558 wagons l'an dernier.

ÉTAT DES RÉCOLTES.

Manitoba.—Pluie générale à travers la province, spécialement bienfaisante aux semences tardives et aux pâturages.

entre la province d'Alberta et les autorités fédérales. On a aussi fait avec le gouvernement de l'Alberta un contrat qui règle le litige de façon satisfaisante.

Bien qu'on n'ait guère pu faire plus qu'entretenir les parcs nationaux, on s'est occupé activement de publicité sous forme d'articles de journaux, conférences et pellicules de cinémas, dans le but d'activer des touristes aux endroits les plus en vue des montagnes canadiennes. Un grand nombre de vues cinématographiques d'un attrait exceptionnel ont eu une circulation des plus étendues par tous les Etats-Unis.

Tous les travaux exécutés sont inspirés par l'idée que les parcs nationaux, tout en ayant pour premier but de fournir des facilités suffisantes de récréation à la population canadienne, doivent rapporter et rapportent de fait des millions de dollars au Canada chaque année, grâce à l'énorme trafic des touristes étrangers.

IMMIGRATION PLUS FORTE QU'EN 1918

Un rapport officiel dit que plus de 11,000 sont venus au Canada en avril.

Le ministère de l'Immigration et de la Colonisation vient de publier la déclaration suivante au sujet de l'immigration au Canada en avril 1919, comparée à celle d'avril 1918:

Pendant le mois d'avril 1919, l'immigration totale fut de 11,268, composée de 3,244 de la Grande-Bretagne, 7,524 des Etats-Unis et 500 d'autres pays. En avril 1918, le nombre total des immigrants avait été de 7,123, comprenant 430 de la Grande-Bretagne, 6,310 des Etats-Unis et 383 d'autres pays.

Beaucoup d'inquiétude manifestée par les cultivateurs du sud-ouest de la province, à cause du fléau des sauterelles. Des dommages ont déjà été causés, mais l'étendue n'en est pas connue. Les districts suivants sont affectés: Melita, Deloraine, Pierson, Waskada, et Lyleton.

Saskatchewan.—De bonne heure en juin, la sécheresse déjà signalée continuait, accompagnée de grands vents, dans quelques localités. Toutes les récoltes semées avant la mi-mai ont magnifique apparence, mais celles semées après cette date avaient grand besoin de la pluie, qui est enfin venue. Les ravages des sauterelles sont assez sérieux au sud-est, mais ne s'étendent pas en dehors du territoire situé entre Gainsboro et Frobisher, de Manor à Arcola et autour d'Alida. Des mesures énergiques sont prises par les autorités provinciales et municipales pour empêcher la propagation du fléau, et pour y mettre fin.

Alberta.—La température est suffisamment humide pour les besoins du moment, dans les diverses régions de la province. Durant la semaine, le temps a été frais et par suite, les récoltes n'ont pas poussé aussi vite qu'elle l'auraient pu, mais le développement des racines a bénéficié de la température.

Les "cutworms" ont fait un peu de dommage dans diverses parties de la province et à cause d'eux, plusieurs pièces ont dû être semées deux fois. Les pluies récentes ont arrêté l'expansion de ce fléau dont les ravages ne sont plus guère redoutés.

Nos forestiers en Angleterre.

Plus de 12,000 membres du corps forestier canadien ont travaillé dans les différents camps de la Grande-Bretagne, dit le rapport du ministre de la Milice outre-mer, et 3,000 prisonniers de guerre leur étaient attachés. Le rapport fait aussi mention des remerciements adressés à nos forestiers par le Royal Flying Corps pour leur splendide travail dans l'établissement d'aérodromes pour les envoies de nuit.